

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/01/2021

Réuni le : 09/02/2021

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LICENCE ŒUVRE AUDIOVISUELLE:

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement du collège Alexandre Soljenitsyne à signer un contrat de licence non exclusive sur une œuvre audiovisuelle avec le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. L'œuvre audiovisuelle est la suivante: "La Couleur de la Victoire", film de Stephen Hopkins. La licence est consentie pour une durée de un an renouvelable à son terme pour une durée de une année dans la limite de trois renouvellements, soit jusqu'au 31 décembre 2024. La licence est consentie à titre gracieux.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0